

KEREN CORPORATE

Part C : FR0010697532
KEREN FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Il est classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro ou en devises, de dette privée, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs. Il s'expose accessoirement sur les marchés internationaux hors de la zone euro.

La gestion repose sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbe), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signature des émetteurs.

Le choix des signatures privées provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat. Le choix des maturités résulte, entre autres, des anticipations inflationnistes du gérant et des volontés affichées par les Banques centrales dans la mise en œuvre de leur politique monétaire.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **de 50% à 100% en instruments de taux du secteur privé de toutes notations ou non notés, dont de 0% à 90% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation**, à l'acquisition ou en cours de vie. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en

place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres

- **de 0% à 35% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs internationaux, libellées en euro ou en devises, dont :**

- de 0% à 10% sur les marchés internationaux hors de la zone euro, y compris de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et + 5.

- **de 0% à 10% sur les marchés d'actions** de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques.

- **de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro.**

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés respectivement à titre de couverture et de couverture ou exposition des risques de taux, d'action, et de change.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

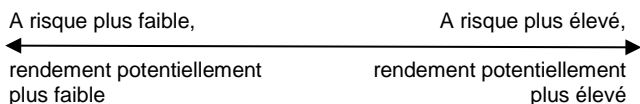
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 12 heures (heure de Paris) (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux instruments de taux de toutes maturités qui peuvent induire des variations de la valeur liquidative de moyenne amplitude et une volatilité moyenne autour de 5% sur la durée de placement et donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs le fonds est exposé au risque lié aux investissements dans des **titres spéculatifs** (haut rendement) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative plus forte.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

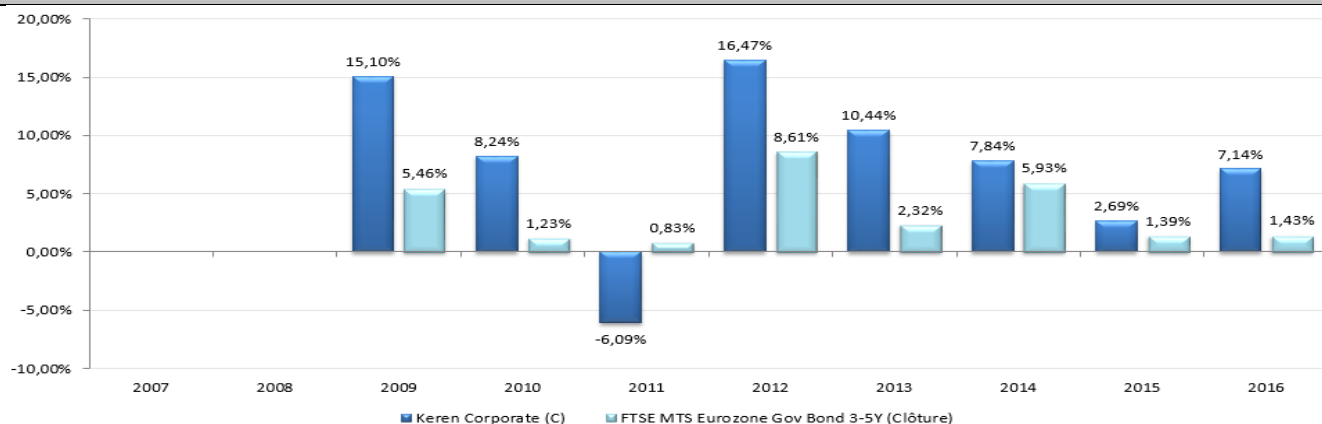
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	2%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,20% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2016. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.kerenfinance.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur EURO MTS 3-5 ans tient compte du réinvestissement des coupons.

A partir du 01/01/2017, l'indice EURO MTS 3-5 ans ne sera plus d'actualité, il sera substitué par l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans. Cet indice se compose d'obligations publiques à taux fixes libellées en euros des pays de la zone euro.

A partir du 01/01/2017, l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans sera retenu en cours de clôture, coupons réinvestis et exprimé en euro.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 29/12/2008

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : A partir de janvier 2013, les fonds s'autorise une fourchette d'exposition globale en titres de taux spéculatifs dits « high yield » de 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés, à l'acquisition ou en cours de vie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce Fonds n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine.

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

KEREN FINANCE - 178, Boulevard Haussmann - 75008 – PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Service commercial - Tél : 01.45.02.49.00

ADRESSE WEB : www.kerenfinance.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion.

REGIME FISCAL

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : KEREN FINANCE

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2017.